

DD&RS : « Le schéma directeur, base de négociation pour le Comp et l'autonomie acte 2 » (M. Bernard)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°321590 - Publié le 12/04/2024 à 15:31

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 26/04/2024 à 09:31



© Amue France Universités



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« Le schéma directeur DD&RSE n'est pas un contrat avec le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), mais doit être vu comme une base pour chaque établissement de sa future négociation dans le cadre des Comp (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance) ou de l'acte 2 de l'autonomie. Les universités sont prêtes à contribuer, à être des fers de lance pour la transformation écologique, mais il y a des conditions à cette réussite », déclare [Mathias Bernard](#), président de l'UCA (Université Clermont Auvergne) et de la commission TES (transition écologique et sociétale) de France Universités, à News Tank, le 11/04/2024.

Il revient sur le séminaire de France Universités et l'Amue (Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche et de support à l'enseignement supérieur ou à la recherche) sur l'élaboration des schémas directeurs DD&RSE, organisé le 02/04 à Sorbonne Université.

« Cette journée répondait à un besoin exprimé, notamment au sein de la commission TES de France Universités, d'avoir un accompagnement et des échanges de bonnes pratiques à un moment clé. En effet, les établissements doivent déposer avant fin 2024 leur schéma directeur, donc on se rapproche de l'échéance. »

Le MESR était représenté par [Michel Eddi](#), haut fonctionnaire au développement durable, et Benoît Laignel, chargé de

mission TEDS (Transition écologique pour un développement soutenable). « Ils ont rappelé que ces schémas directeurs peuvent être des leviers de transformation pour les établissements. Et que le MESR attend des universités un peu plus que d'autres opérateurs de l'État, notamment parce qu'elles ont comme missions la formation et la recherche. Il ne s'agit pas de se limiter aux aspects techniques comme le bilan GES (Gaz à effet de serre) », témoigne Mathias Bernard.

« Ils se sont aussi voulus rassurants, en rappelant que ces schémas directeurs sont le fait d'établissements autonomes, et qu'ils ont donc une liberté dans le format, les actions, les priorités, la temporalité, etc., tant que cela reste en cohérence avec les engagements de l'État. »

Une mobilisation générale, des niveaux de maturation différents

Selon Mathias Bernard, plus d'une centaine de personnes étaient présentes à ce séminaire, « ce qui témoigne une forte mobilisation ».

Il indique qu'il existe cependant une certaine disparité concernant la maturation de ce sujet au sein des établissements. « Elle ne tient pas à une différence de mobilisation, car depuis la sortie du Covid, ce sujet s'est imposé dans la quasi-totalité des universités. Mais plutôt à un historique différent : certaines universités étaient déjà engagées dans tout ou partie de cette démarche depuis des années et en sont à leur troisième schéma directeur, quand pour d'autres c'est plus récent. »

Une différence qui peut se traduire dans le portage politique ou les ressources mobilisées par les établissements. « C'est ce qui fait aussi l'intérêt de la démarche de mutualisation et d'accompagnement par France Universités et l'Amue notamment auprès de ceux qui ont moins de ressources. Nous avons créé un padlet à l'issue du séminaire, qui prévoit un dépôt des schémas directeurs au fur et à mesure qu'ils sont votés par les CA (Conseil d'administration), et d'autres ressources. »

C'était aussi l'objectif de cette journée de séminaire en présentiel, avec des échanges de bonne pratique dans le cadre des ateliers autour de trois axes :

- un volet sur la gouvernance et le pilotage des schémas directeurs ;
- un second « plus opérationnel sur la manière de rédiger le SD, et notamment par rapport aux cinq volets du référentiel pour que ce ne soit pas trop tubulaire. Pas mal de questions portaient sur le 5^e axe concernant le volet social afin qu'il soit articulé avec la dimension environnementale » ;
- un troisième sur la dimension partenariale avec les autres acteurs notamment ONR (Organismes nationaux de recherche), ou des acteurs territoriaux.

À savoir si les Comp ont pu aider dans la démarche de préparation de ces documents, Mathias Bernard en doute. « Dans les Comp, la TEDS constitue en effet un des six volets, mais il est plutôt axé sur la formation et la mise en place des modules obligatoires pour les étudiants de licence. Le SD DD&RSE est bien plus large, ce qui a pu être mis en place dans le Comp peut en constituer une brique. »

La question des moyens : chiffrer les actions « pour ne pas en rester à des vœux pieux »

Pour Mathias Bernard, la question des moyens associés à ces SD pour leur mise en œuvre est essentielle. « C'est pourquoi il me semble important, et je l'ai indiqué lors du séminaire, que les établissements fassent apparaître un chiffrage des moyens associés aux actions. Sinon, le risque est que cela restera un catalogue de vœux pieux qui ne sera pas suivi d'effet. »

« Il faut montrer quelles ressources sont nécessaires et où les chercher - elles peuvent très bien provenir des ressources des établissements, il ne s'agit pas de dire que nous attendons tout de la tutelle. Cela rend les choses plus réalistes et concrètes. Mais il est clair que sur certains sujets, comme la rénovation immobilière, les établissements ne pourront pas avancer seuls. »

Il indique que la commission TES a justement vocation à outiller France Universités sur ces sujets de financement, afin d'appuyer le message politique. « On le fait depuis 2016, notamment sur le volet immobilier et la rénovation énergétique qui est le premier en volume, en amont du conseil des moyens et personnels qui a vocation à porter politiquement ce sujet. D'ailleurs, la Cour des comptes avait repris notre chiffrage dans leur rapport sur l'immobilier. »

« Nous allons donc continuer à le faire à partir des remontées et en intégrant les moyens nécessaires sur d'autres volets du SD, notamment le volet formation. Sur ce sujet, les universités peuvent faire de la mutualisation, notamment avec l'Uved (Université virtuelle en environnement et développement durable), mais il faut aussi consolider ce que ça coûte, pour montrer ce que les universités engagent pour participer à cette exigence. »

Outils et formation

Pour lui, les moyens pour la mise en œuvre des SD recouvrent aussi « la question du portage politique et de l'organisation des universités, et de leur outillage, en termes d'indicateurs, de mesures, de suivi, etc. »

« C'est pourquoi il est intéressant de travailler avec l'Amue et en réseau, car il existe déjà des outils testés par des établissements ou des structures, par exemple sur les bilans GES, ce qui permet d'avancer plus vite. Il s'agit de consolider les modèles qu'on peut répliquer ».

Il aborde aussi l'enjeu de la formation. « Il s'agit de faire monter en compétences des équipes métiers de nos établissements. C'est dans cette perspective que nous organiserons un séminaire inter-métiers sur le développement durable, à l'IH2EE (Institut des hautes études de l'éducation et de la formation) à Poitiers en septembre. Il rassemblera notamment des DGS (Directeur/trice général(e) des services), des agents comptables, des directions du patrimoine, du budget, etc. »

Un levier de transformation interne : l'exemple de l'UCA

Interrogé sur la dimension transformatrice des schémas directeurs DD&RSE, Mathias Bernard témoigne de son expérience à l'Université Clermont Auvergne, estimant que la méthode est capitale.

« Nous sommes engagés depuis pas mal d'années sur plusieurs volets de la TEDS, que ce soit par des démarches d'écocampus, de plans d'égalité professionnelle femme homme, ou sur la formation aux enjeux de transition. Et donc pour faire ce SD, nous aurions pu simplement reconstituer les morceaux du puzzle, mais il nous a semblé que nous avions une occasion de créer un projet collectif », indique-t-il.

L'université a décidé de prendre 18 mois pour la réalisation, « afin d'impliquer l'ensemble de la communauté, et montrer que c'était l'affaire de tous ». Cela s'est traduit par la mise en place de différentes formes de concertation : enquête en ligne, consultations, une quarantaine d'ateliers qu'ils soient plus métiers au niveau des services centraux, composantes et laboratoires, ou transversaux, etc.

« Cette démarche va se terminer en juin, et à partir de là nous construirons la feuille de route jusqu'en décembre. Cette mobilisation me semble être la condition de la réussite, car les choix que nous ferons vont impacter le quotidien des personnels et des usagers. Si on veut qu'ils adhèrent, il faut qu'ils soient acteurs du processus. »

Un outil pour des universités cheffes de file ?

À la question de savoir si les SD DD&RSE peuvent contribuer à faire des universités les cheffes de file de leur site, Mathias Bernard pense que c'est une possibilité, avec des différences selon les sites. « Sur le site de Clermont, l'organisation établie depuis 2018 fait qu'il y a déjà cette idée actée que l'université est la cheffe de file. C'est entré dans les mœurs, et tous les ONR et les écoles qui ne sont pas sous tutelle MESR le reconnaissent. Tous nos partenaires de l'alliance sont d'ailleurs intégrés dans cette démarche de construction du SD », indique-t-il.

Selon lui, le sujet DD&RSE se prête à cette notion de chef-de-filat ou de coordination, « car ce sont des problématiques très transversales. La coordination des actions incombe à l'établissement le plus transversal possible, et celui qui coche toutes les cases, c'est l'université. Ensuite, cela doit se faire en bonne intelligence, car les organisations peuvent avoir des spécificités : les Crous (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) par exemple sur la restauration. »



Mathias Bernard

Président @ Université Clermont Auvergne (EPE)

Président du comité Transition écologique et sociétale @ France Universités

Membre du CA @ France Universités

Professeur d'histoire contemporaine @ Université Clermont Auvergne (UCA)

Parcours

Depuis mars 2021

[Université Clermont Auvergne \(EPE\)](#)

Président

Depuis février 2021

[France Universités](#)

Président du comité Transition écologique et sociétale

Depuis janvier 2021

[France Universités](#)

Membre du CA

Depuis 2004

[Université Clermont Auvergne \(UCA\)](#)

Professeur d'histoire contemporaine

| | |
|------------------------------|---|
| Janvier 2021 - mars 2021 | Université Clermont Auvergne (EPE) Président (provisoire) |
| Janvier 2017 - décembre 2020 | Université Clermont Auvergne (UCA) Président |
| Juin 2016 - décembre 2018 | France Universités Président de la commission vie de l'étudiant et questions sociales |
| Avril 2016 - décembre 2016 | Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand 2) Président |
| Mars 2012 - juin 2016 | France Universités Vice-président de la commission « Vie étudiante et questions sociales » |
| Mars 2012 - mars 2016 | Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand 2) Président |
| 1996 - 2004 | Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand 2) Maître de conférences |

Établissement & diplôme

| | |
|-------------|--|
| Depuis 2003 | Paris Sorbonne Université (Paris 4) HDR |
| Depuis 1995 | Paris Sorbonne Université (Paris 4) Docteur en histoire contemporaine |
| Depuis 1992 | École normale supérieure - PSL (ENS - PSL) Diplômé |

Fiche n° 3730, créée le 12/05/2014 à 08:39 - Màj le 12/04/2024 à 15:09